

Procès-verbal

Séance du conseil de la ville de Macamic tenue le 12 décembre 2005, à laquelle étaient présents le maire, Daniel Rancourt, les conseillères et les conseillers suivants : Denise Dubois, Dianne Duchesne, Éric Poiré, Rock Morin, Marc Frappier et Yvan Verville. Étaient également présents le directeur général, Denis Bédard, la secrétaire-trésorière adjointe, Nicole Bouffard ainsi que le contremaître, Richard Michaud.

1. Ouverture de la session par le maire, Daniel Rancourt.

2005-12-199

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Rock Morin, appuyé par la conseillère Denise Dubois et résolu :

QUE : L'ordre du jour soit accepté tel que lu par le maire, Daniel Rancourt, tout en gardant les questions diverses ouvertes.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la session;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
3. Adoption des procès-verbaux des sessions du 14 novembre 2005 et celle du 28 novembre 2005;
4. Approbation des comptes à payer :
 - a) Chèques spéciaux émis en vertu du règlement No 97-449 sur la délégation de pouvoirs :
 - S Au montant de 59 926,65 \$;
 - S Au montant de 32 519,12 \$;
 - b) Liste préliminaire à l'émission des chèques au montant de 27 611,40 \$;
 - c) Chèques de paie du mois de novembre 2005 :
 - S Paie du 5 novembre 2005 au montant de 19 353,42 \$;
 - S Paie du 19 novembre 2005 au montant de 19 077,78 \$;
5. Mise en demeure – monsieur Claude Morin;
6. Période de questions;
7. Demande du Sous-poste de camionnage;
8. Correspondance reçue et envoyée de novembre 2005;
9. Nomination d'une personne désignée pour régler les conflits de voisinage (*Loi sur les compétences municipales*);
10. Résolution mandatant le signataire de la déclaration du responsable d'une installation de distribution;
11. Dépôt du document des indicateurs de gestion municipaux;
12. Loyer Multi-Physique;
13. Demande Télébec;
14. Demande de madame Linda Lafrenière;
15. Augmentation des salaires;
16. Rapport des comités;
17. Questions diverses :
 - a) Avis de motion pour règlement d'emprunt pour véhicules
 - b) Avis de motion pour règlements de taxes 2006 :
 - 1) Les taxes foncières selon régime à taux variés;
 - 2) Le tarif des ordures;

- 3) Le tarif pour l'utilisation de l'eau;
 - 4) Le tarif de déneigement;
 - 5) Le tarif fixe;
 - 6) Le tarif pour l'assainissement des eaux usées;
 - 7) La taxe d'affaires (valeur locative);
 - 8) Le tarif annuel de location de terrain pour les maisons mobiles;
 - 9) Le mode de paiement des taxes 2006;
 - c) Achat camion-incendie
18. Période de questions;
19. Information du directeur général;
20. Levée de l'assemblée.

En conséquence, les résolutions suivantes sont conformes à l'ordre du jour.

Adoptée à l'unanimité.

Le point 19 n'a été que discuté aucune décision ne s'y rattache.

2005-12-200

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SESSIONS DU 14 NOVEMBRE 2005 ET DU 28 NOVEMBRE 2005

Il est proposé par le conseiller Éric Poiré, appuyé par la conseillère Dianne Duchesne et résolu :

QUE : Les procès-verbaux du 14 novembre 2005 et du 28 novembre 2005 soient adoptés tel que présentés.

Adoptée à l'unanimité.

2005-12-201

4. APPROBATION DES COMPTES

Il est proposé par le la conseillère Denise Dubois, appuyé par le conseiller Yvan Verville et résolu :

QUE : Les items suivants soient acceptés :

- a) Chèques spéciaux émis en vertu du règlement No 97-449 sur la délégation de pouvoirs :
 - Au montant de 59 926,65 \$;
 - Au montant de 32 519,12 \$;
- b) Liste préliminaire à l'émission des chèques au montant de 27 611,40 \$;
- c) Chèques de paie du mois de novembre 2005 :
 - Paie du 5 novembre 2005 au montant de 19 353,42 \$;
 - Paie du 19 novembre 2005 au montant de 19 077,78 \$;

Adoptée à l'unanimité.

5. **MISE EN DEMEURE – MONSIEUR CLAUDE MORIN**

Monsieur Claude Morin a été mis en demeure, par les procureurs de la ville le 6 décembre 2005, de se rétracter relativement à des propos faux qu'il a tenus à l'égard du maire, monsieur Daniel Rancourt, du directeur général, monsieur Denis Bédard et de l'opérateur des usines, monsieur Rénaud Mélançon.

Conformément à la mise en demeure, monsieur Claude Morin a lu publiquement sa lettre de rétractation et a présenté ses excuses aux personnes concernées relativement aux fausses affirmations qu'il a tenues.

6. **Période de questions**

Messieurs Roger Alain et Ghislain Mélançon expliquent le besoin de la Régie intermunicipale d'incendie de Roussillon de s'acheter un nouveau camion d'incendie.

2005-12-202

7. **DEMANDE DU SOUS-POSTE DE CAMIONNAGE**

Il est proposé par le conseiller Éric Poiré, appuyé par la conseillère Dianne Duchesne et résolu :

QU' : Un montant additionnel de 1 000 \$ soit versé à la Corporation de développement de Macamic pendant deux ans, conditionnellement à la réalisation du projet JGR.

Adoptée à l'unanimité.

8. **Correspondance reçue et envoyée de novembre 2005**

Le secrétaire-trésorier, Denis Bédard donne des informations concernant la correspondance reçue et envoyée au cours du mois de novembre 2005.

2005-12-203

9. **NOMINATION D'UNE PERSONNE DÉSIGNÉE POUR RÉGLER LES CONFLITS DE VOISINAGE**

Il est proposé par le conseiller Yvan Verville, appuyé par le conseiller Rock Morin et résolu :

QUE : Monsieur Richard Michaud, contremaître et inspecteur soit désigné pour tenter de régler les mésententes visées à l'article 36 de la Loi sur les compétences municipales en vigueur le 1^{er} janvier 2006. La rémunération et les frais admissibles sont compris dans son contrat de travail en vigueur.

Adoptée à l'unanimité.

2005-12-204

10. **SIGNATAIRE MANDATÉ POUR LA DÉCLARATION DU RESPONSABLE D'UNE INSTALLATION DE DISTRIBUTION**

Il est proposé par la conseillère Denise Dubois, appuyé par le conseiller Éric Poiré et résolu :

QUE : Le directeur général ou ses adjointes soient mandatés pour signer la déclaration du responsable d'une installation de distribution.

Adoptée à l'unanimité.

11. **Dépôt du document des indicateurs de gestion municipaux**

Le maire, Daniel Rancourt, dépose le document des indicateurs de gestion municipaux de l'année 2004 conformément à l'arrêté du ministre des Affaires municipales, du Sport et du Loisir concernant l'établissement d'indicateurs de performance relatifs à l'administration de certains organismes municipaux en date du 21 mai 2004.

2005-12-205

12. **LOYER MULTI-PHYSIQUE**

Il est proposé par la conseillère Dianne Duchesne, appuyé par la conseillère Denise Dubois et résolu :

QUE : La Ville de Macamic augmente la contribution pour le local de Multi-Physique de 135 \$ à 225 \$ à compter du 1^{er} janvier 2006.

Adoptée à l'unanimité.

2005-12-206

13. **DEMANDE DE TÉLÉBEC LTÉE**

Il est proposé par la conseillère Denise Dubois, appuyé par le conseiller Yvan Verville et résolu :

QUE : La Ville de Macamic approuve les travaux prévus sur notre territoire par Télébec afin de pourvoir au déploiement d'un réseau à large bande de fibres optiques.

Adoptée à l'unanimité.

2005-12-207

14. **DEMANDE DE MADAME LINDA LAFRENIÈRE**

Il est proposé par la conseillère Denise Dubois, appuyé par le conseiller Rock Morin et résolu :

QUE : La Ville de Macamic refuse la proposition de madame Linda Lafrenière de modifier son contrat de déneigement pour l'année 2006-2007. Le contrat sera donc annulé pour la dernière année.

Adoptée à l'unanimité.

2005-12-208

15. **AUGMENTATION DES SALAIRES POUR L'ANNÉE 2006**

Il est proposé par le conseiller Yvan Verville, appuyé par le conseiller Éric Poiré et résolu :

QU= Une augmentation de salaire représentant 2,5 % soit octroyée aux employés et aux élus de la ville de Macamic.

L=augmentation accordée aux employés pourra, à leur discrétion, être appliquée soit sur le salaire ou sur le régime de retraite ou les deux, le cas échéant.

QUE : Le maire, Daniel Rancourt ou le directeur général, Denis Bédard, soient autorisés à signer les annexes au contrat de travail des employés.

Adoptée à l'unanimité.

16. **Rapport des comités**

Le conseiller Marc Frappier donne la parole à l'agent de développement, Ghislain Deschênes pour la Corporation de développement, qui lui propose que la Ville se porte acquéreur d'un ouvrage régional.

17. **Questions diverses**

2005-12-209

a) **AVIS DE MOTION POUR RÈGLEMENT D'EMPRUNT POUR L'ACHAT DE VÉHICULES**

AVIS DE MOTION est donné par le conseiller Rock Morin qu'il y aura présentation, à une séance ultérieure, d'un règlement d'emprunt pour l'achat d'un ou plusieurs véhicules. Il y aura dispense de lecture conformément au deuxième paragraphe de l'article 356 de la Loi des cités et villes.

b) **Avis de motion pour règlements de taxes 2006 :**

2005-12-210

1) **Les taxes foncières selon le régime à taux variés**

AVIS DE MOTION est donné par la conseillère Denise Dubois qu'il y aura présentation, à une séance ultérieure, d'un règlement concernant les taux de taxes foncières 2006 selon le régime à taux variés. Il y aura dispense de lecture conformément au deuxième paragraphe de l'article 356 de la Loi des cités et villes.

2005-12-211

2) **Le tarif des ordures et matières récupérables**

AVIS DE MOTION est donné par le conseiller Éric Poiré qu'il y aura présentation, à une séance ultérieure, d'un règlement concernant le tarif des ordures et matières récupérables 2006. Il y aura dispense de

lecture conformément au deuxième paragraphe de l'article 356 de la Loi des cités et villes.

2005-12-212

3) **Le tarif pour l'utilisation de l'eau**

AVIS DE MOTION est donné par la conseillère Dianne Duchesne qu'il y aura présentation, à une séance ultérieure, d'un règlement concernant le tarif pour l'utilisation de l'eau 2006. Il y aura dispense de lecture conformément au deuxième paragraphe de l'article 356 de la Loi des cités et villes.

2005-12-213

4) **Le tarif de déneigement**

AVIS DE MOTION est donné par le conseiller Rock Morin qu'il y aura présentation, à une séance ultérieure, d'un règlement concernant le tarif de déneigement 2006. Il y aura dispense de lecture conformément au deuxième paragraphe de l'article 356 de la Loi des cités et villes.

2005-12-214

5) **Le tarif fixe**

AVIS DE MOTION est donné par le conseiller Marc Frappier qu'il y aura présentation, à une séance ultérieure, d'un règlement concernant le tarif fixe 2006. Il y aura dispense de lecture conformément au deuxième paragraphe de l'article 356 de la Loi des cités et villes.

2005-12-215

6) **Le tarif pour l'assainissement des eaux usées**

AVIS DE MOTION est donné par la conseillère Denise Dubois qu'il y aura présentation, à une séance ultérieure, d'un règlement concernant le tarif pour l'assainissement des eaux usées 2006. Il y aura dispense de lecture conformément au deuxième paragraphe de l'article 356 de la Loi des cités et villes.

2005-12-216

7) **La taxe d'affaires (valeur locative)**

AVIS DE MOTION est donné par le conseiller Éric Poiré qu'il y aura présentation, à une séance ultérieure, d'un règlement concernant la taxe d'affaires 2006. Il y aura dispense de lecture conformément au deuxième paragraphe de l'article 356 de la Loi des cités et villes.

2005-12-217

8) **Le tarif annuel de location de terrain pour les maisons mobiles**

AVIS DE MOTION est donné par le conseiller Yvan Verville qu'il y aura présentation, à une séance ultérieure, d'un règlement concernant le tarif annuel de location de terrain pour les maisons mobiles 2006. Il y aura dispense de lecture conformément au deuxième paragraphe de l'article 356 de la Loi des cités et villes.

2005-12-218

9) **Le mode de paiement des taxes 2006**

AVIS DE MOTION est donné par le conseiller Rock Morin qu'il y aura présentation, à une séance ultérieure, d'un règlement concernant le mode de paiement des taxes 2006. Il y aura dispense de lecture conformément au deuxième paragraphe de l'article 356 de la Loi des cités et villes.

2005-12-219

c) **ACHAT D'UN CAMION-INCENDIE**

Il est proposé par la conseillère Denise Dubois, appuyé par le conseiller Éric Poiré et résolu :

QUE : La Ville de Macamic autorise la Régie intermunicipale d'incendie de Roussillon à procéder aux appels d'offres visant l'achat d'un camion-incendie.

Adoptée à l'unanimité.

18. **Période de questions**

Monsieur Deny Bergeron demande de vérifier combien de propriétaires sur le territoire ne peuvent avoir le service d'Internet haute vitesse. Le directeur général, Denis Bédard, fera les vérifications nécessaires.

Monsieur Louis Dessureault demande pourquoi le diesel des véhicules n'est pas acheté au prix du contrat que l'on donne par soumission. Le directeur général lui répond que le contrat, dont il parle, concerne l'huile à chauffage, non pas le diesel pour les véhicules.

2005-12-220

20. **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par le conseiller Rock Morin, appuyé par le conseiller Éric Poiré et résolu de lever l'assemblée. Il est 21 h 15.

ADOPTÉ.

Denis Bédard
Directeur général et
Secrétaire-trésorier

Daniel Rancourt
Maire